

Image not found or type unknown



Liquidation amiable societe

Par **fret**, le **14/01/2010** à **20:02**

Bonjour,
Je compte liquider de manière amiable une société qui appartient à 80 % à ma holding (les 20 % restants m'appartiennent en propre). La vente des actifs ne permettra pas à la société fille de payer tous les créanciers. Ai-je le droit de faire reprendre certaines dettes par la holding ?
Merci